

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INTERET GENERAL DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE ET DE LOGEMENTS SECTEUR DES SAVOUGES ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 02/URBA/2021 en date du 19 mai 2021, le Maire de COMMUNAY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'ensemble et de logements sur le secteur des Savouges, ainsi que sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Communay.

A cet effet, Monsieur Jean-Louis DELFAU a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de LYON (décision E21000037/69 du 24 mars 2021) comme commissaire-enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera à la Mairie de COMMUNAY, pendant 33 jours consécutifs,
du lundi 14 juin 2021 à 9h00 au vendredi 16 juillet 2021 inclus à 17h00**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la Mairie de COMMUNAY (Rue du Sillon – 69360 COMMUNAY).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de COMMUNAY dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique soit jusqu'au vendredi 16 juillet 2021 à 17h00, sur le site internet de la commune : www.communay.fr et sur le site internet dédié : <https://www.projet-savouges.fr> où sera ouvert un registre dématérialisé pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions du public, ainsi qu'à l'accueil de la Mairie sur un poste informatique prévu à cet effet. Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par courriel à l'adresse enquetepublique-savouges@registre-dematerialise.fr.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de COMMUNAY aux dates et horaires suivants :

- | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------------|
| - | lundi 14 juin 2021 | de 09 heures 00 à 12 heures 00 |
| - | mardi 22 juin 2021 | de 15 heures 30 à 18 heures 30 |
| - | mercredi 30 juin 2021 | de 09 heures 00 à 12 heures 00 |
| - | jeudi 8 juillet 2021 | de 14 heures 00 à 17 heures 00 |
| - | vendredi 16 juillet 2021 | de 14 heures 00 à 17 heures 00 |

En outre, une permanence téléphonique du commissaire-enquêteur aura lieu le jeudi 24 juin 2021 de 14h00 à 17h00 à raison de 10 minutes d'échanges par personne préalablement inscrite auprès de l'accueil de la Mairie de Communay dès le lundi 14 juin 2021 à 9h00 et au plus tard le mercredi 23 juin à 17h00. Il leur sera alors indiqué l'heure à laquelle le commissaire-enquêteur les contactera durant la plage horaire définie ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, sous un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la Mairie de Communay et à la Préfecture du Rhône pour être tenue, sous quinze jours, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet de la commune (www.communay.fr) et sur le site internet dédié à l'adresse <https://www.projet-savouges.fr>.

A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme ; il pourra, au vu de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier soumis à enquête en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Commune de COMMUNAY, représentée par son Maire.

Jean-Philippe CHONÉ,
Maire de COMMUNAY.